

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/24/0653 du 9 octobre 2024 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant 34 forages géothermiques au Complexe scolaire (maison 84) à L-9768 Reuler au nom et pour compte de l'Administration communale de Clervaux.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 11 novembre 2024

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

